



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents : Monsieur Jeannot Pelletier  
Madame Jessika Boisvert  
Monsieur Jean-Daniel Lavertu  
Madame Nancy Grimard  
Monsieur André Bougie  
Démission : Monsieur Christian Martel

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

**1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h**

**2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution  
numéro  
23-05-2507

**Sur proposition de Monsieur André Bougie, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
4. Adoption des comptes à approuver d'avril 2023
5. Correspondance
6. Administration et législation
  - 6.1 Autorisation de paiement de la facture de la MRC d'Athabaska pour les services d'inspection municipale et d'aide en urbanisme pour la période d'octobre à décembre 2022
  - 6.2 Annonce de la démission du conseiller Christian Martel au siège numéro 4 et annonce de l'élection partielle.
  - 6.3 Approbation de la liste de destruction des documents municipaux.
  - 6.4. Dépôt des états financiers de 2022
7. Suivi de dossiers
  - 7.1 Mandat pour le déménagement des effets du bureau municipal vers la salle municipale
8. Voirie
  - 8.1 Autorisation pour le transport et l'épandage d'abat-poussière
  - 8.2. Recommandation d'embauche d'un journalier à la voirie et l'entretien.
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
  - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de mars et avril 2023
  - 10.2 Nomination d'un membre du Conseil au Comité consultatif en urbanisme
  - 10.3 Demande de dérogation mineure no. 2023-01.
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

**3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023**

Résolution  
numéro  
23-05-2508

**Sur proposition de Madame Nancy Grimard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.**

**ADOPTÉE**

**4 Adoption des comptes à approuver d'avril 2023**

Résolution  
numéro 23-05-  
2509

**Sur proposition de Madame Jessika Boisvert, il est résolu d'adopter les comptes à approuver d'avril 2023 au montant de 90 201.88\$ et d'autoriser le paiement de ces**

comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :  
Archives Bois-Francis, 2 878.43\$, pour l'archivage annuel;  
Groupe CME, 3 311.29\$, pour les services professionnels reliés au projet du bureau municipal;  
MRC d'Arthabaska, 8 926.66\$, pour le service d'inspection municipale, fin de 2022;  
Gesterra, 7 670.71\$, pour la gestion des matières résiduelles;  
Lemay/Côté architectes inc., 1 662.08\$, pour les services professionnels reliés au projet du bureau municipal;  
Ostrada, 1 770.62\$, pour les services professionnels reliés au projet du bureau municipal;  
MRC d'Arthabaska, 21 499.00\$, pour le 3<sup>e</sup> versement de la quote-part.

**De même, les salaires versés pour la période d'avril 2023 : 9 344.42 \$**

#### **ADOPTÉE**

**5**  
**6**  
**6.1**  
**Résolution**  
**numéro**  
**23-05-2510**

**Correspondance**  
**Administration et législation**

**Autorisation de paiement de la facture de la MRC d'Athabaska pour les services d'inspection municipale et d'aide en urbanisme pour la période d'octobre à décembre 2022**

**ATTENDU** l'entente de services avec la MRC d'Arthabaska pour l'inspection municipale et l'émission de permis sur notre territoire en 2022;

**ATTENDU** la demande de services à la MRC d'Arthabaska pour les modifications aux règlements d'urbanisme (résolution : 22-10-2387);

**Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'autoriser le paiement de la facture de la MRC d'Arthabaska au montant de 8 226.66\$ incluant les frais de services d'inspection pour octobre à décembre 2022 et pour les services techniques professionnels pour les modifications règlementaires demandées.

#### **ADOPTÉE**

**6.2**  
**Dépôt au Conseil**  
**d'une démission**

**Annnonce de la démission du conseiller Christian Martel au siège numéro 4 et annonce de l'élection partielle.**

Monsieur Johny Desrochers Leblanc annonce la démission de Monsieur Christian Martel au poste de Conseiller, siège numéro 4. Un avis public sera publié et les procédures de l'élection partielle seront mises en branle sous peu.

**6.3**  
**Résolution**  
**numéro**  
**23-05-2511**

**Approbation de la liste de destruction des documents municipaux**

Attendu que l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du Code municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

**Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'approuver la liste de destruction des archives (numérique et papier) préparée par Monsieur Michel Pépin, de Archives Bois-Francs et datée du 20 avril 2023 et d'autoriser le greffier-trésorier à procéder à la destruction de ces documents par l'entremise de l'entreprise Dechi-tech.

ADOPTÉE

**6.4**  
**Résolution**  
**numéro**  
**23-05-2512**

#### **Dépôt des états financiers 2022**

**ATTENDU** la présentation des états financiers au Conseil municipal ce jour même, le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 18h30;

**ATTENDU** que le rapport financier préparé par Groupe RDL SENC de Victoriaville a été déposé au Conseil municipal et représente les états consolidés de l'année financière 2022 et répond aux normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autres ministères concernés;

**En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'accepter le dépôt des états financiers consolidés pour l'année 2022, se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

**7**  
**7.1**  
**Résolution**  
**numéro 23-05-**  
**2513**

#### **Suivi de dossiers**

#### **Mandat pour le déménagement des effets du bureau municipal vers la salle municipale**

**ATTENDU** le besoin de déménager le bureau municipal temporairement pour permettre les travaux d'agrandissement;

**ATTENDU** les demandes de propositions obtenues;

Entreprise	Taux horaire	Surcharge carburant	Coût supplémentaire pour classeur anti-feu
BRO Déménagement	195\$	35\$	350\$
Rheault Déménagement	192\$	38.40\$	300\$
Le Spécialiste du déménagement	195\$		300\$

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**De mandater Le Spécialiste du déménagement pour effectuer le déménagement des équipements, meubles, etc. du bureau municipal vers la salle municipale, selon les termes de la proposition obtenue le 14 avril 2023 et d'en autoriser la dépense.**

ADOPTÉE

**8**  
**8.1**  
**Résolution**  
**numéro**  
**23-05-2514**

#### **Voirie**

#### **Autorisation pour le transport et l'épandage d'abat-poussière liquide**

**ATTENDU** les nouveaux prix obtenus de notre fournisseur habituel pour le transport et l'épandage d'abat-poussière liquide;

**ATTENDU** la demande de prix faite par invitation à d'autres fournisseurs potentiels pour environ 43 000 litres de chlorure de calcium liquide 35%, dont les résultats sont :

Entreprise	Prix au litre
Enviro Solutions Canada inc.	0.3877\$
Somavrac c.c.	0.4002\$
Entreprises Bourget	0.4265\$
Multi Routes inc.	0.4590\$

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'accepter la proposition d'Enviro Solutions Canada inc. au montant de 0.3877\$ / litre, plus les taxes applicables et selon la quantité réelle livrée.

**ADOPTÉE**

**8.2.  
Résolution  
numéro 23-05-  
2515**

**Recommandation de l'embauche du candidat à la voirie et l'entretien sélectionné.**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton sera l'employeur du journalier à la voirie et à l'entretien à la suite de l'Entente de coopération intermunicipale pour l'embauche et le partage d'un aide journalier et d'un camion de service, adoptée le 6 mars 2023, résolution numéro 23-03-2475.

**ATTENDU** que l'employé sera à 50% dans la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

**ATTENDU** que 50% du salaire de l'employé sera payé par la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et 50% par la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

**ATTENDU** que le comité de sélection était composé d'élus municipaux et de fonctionnaires des municipalités de Sainte-Clotilde-de-Horton et de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

**ATTENDU** que le comité de sélection a rencontré tous les candidats.

**ATTENDU** que le comité a sélectionné unanimement le même candidat.

**Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**De recommander le candidat sélectionné dont la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton confirmera son embauche lors de son conseil du mardi 2 mai 2023 à 19h.**

**ADOPTÉE**

**9  
10  
10.1  
Dépôt au Conseil**

**Hygiène du milieu  
Aménagement du territoire**

**Dépôt du rapport des permis émis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement de mars et avril 2023**

L'inspectrice en bâtiment et en environnement dépose au Conseil son rapport mensuel concernant les permis émis en mars et avril 2023.

**10.2  
Résolution  
numéro  
23-05-2516**

**Nomination d'un membre du Conseil au Comité consultatif en urbanisme**

**ATTENDU** la démission de Monsieur Christian Martel qui était aussi membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

**Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**De nommer Monsieur Jeannot Pelletier comme membre élu du CCU remplaçant Monsieur Christian Martel.**

**ADOPTÉE**

**10.3  
Résolution  
numéro 23-05-  
2517**

**Demande de dérogation mineure no. 2023-01.**

**ATTENDU QUE** la Ferme Milbross veut augmenter son cheptel et que ceci nécessite d'être conforme à la réglementation en vigueur.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no. 2023-01 concerne uniquement une disposition visée au règlement de zonage no. 405 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 11 du règlement no. 425;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no. 2023-01 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no. 2023-01 ne vise pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no. 2023-01 déroge, dans un premier temps, de 193,33 mètres la distance séparatrice minimale à respecter par rapport à une maison d'habitation selon le calcul des distances séparatrices du Règlement de zonage no. 405;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no. 2023-01 déroge, dans un deuxième temps, de 30,16 mètres la distance séparatrice minimale à respecter par rapport à une maison d'habitation selon le calcul des distances séparatrices du Règlement de zonage no. 405;

**ATTENDU QUE** le propriétaire est en train de régulariser son cheptel au ministère de l'Environnement, de la Lutte Contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs;

**ATTENDU QUE** le propriétaire est en train de maximiser l'espace de ses bâtiments existants;

**ATTENDU QUE** la présente demande peut causer un préjudice au voisin immédiat, situé au 297, route Beaudoin, ce dernier ayant été consulté et s'objectant à la réduction de la distance séparatrice.

**ATTENDU QUE** les vents dominants soufflent du Sud-Ouest;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande de refuser la demande de dérogation car les conditions d'acceptation ne sont pas rencontrées, soit que les propriétaires du 297 route Beaudoin acceptent la dérogation à la distance séparatrice.



Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De suivre la recommandation du CCU, soit :

**De refuser** la demande de dérogation car les conditions d'acceptation n'ont pas été rencontrées.

**ADOPTÉE**

11  
12  
13  
14  
Résolution  
numéro  
23-05-2518

Loisirs et culture  
Varia et affaires nouvelles  
Questions du public

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu de lever l'assemblée à 19h51.

**ADOPTÉE**

---

*Claire Rioux, Mairesse*

---

*Johny Desrochers Leblanc, Directeur général  
et greffier-trésorier*